

Paris, le 15 février 2021

Lutter contre le dérèglement climatique est l'affaire de tous.

Alors que le projet de loi "portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets" a été présenté ce mercredi 10 février 2021 en Conseil des Ministres, les industriels de la gestion et de la valorisation des déchets, engagés dans la dynamique de l'Accord de Paris, partagent les ambitions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et apportent leur contribution active par leurs activités.

La neutralité carbone est un objectif collectif qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la société. Pour les industriels rassemblés au sein de la FNADE, la gestion des déchets est un levier indispensable pour réduire l'empreinte carbone des industries et des territoires. Le secteur des déchets contribue ainsi positivement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en évitant plus d'émissions qu'il n'en produit. Et le secteur s'est engagé à poursuivre ses efforts en faveur de la décarbonation de ses activités.

Face à l'urgence climatique, il faut donc développer les solutions vertueuses existantes, les amplifier et les inscrire dans un modèle économiquement viable pour qu'elles soient pérennes. A ce titre, la FNADE souligne le rôle essentiel du recyclage et de la valorisation, qui sont un vecteur fort de réduction des émissions de GES. La fédération insiste sur le besoin d'**aller plus loin dans l'éco-conception et l'intégration de matières recyclées dans les produits**, avec l'obligation d'un contenu recyclé minimum pour créer un vrai "choc de la demande", indispensable au développement, en France et en Europe, d'une industrie de la transformation de matières premières de recyclage. Elle rappelle l'impact positif de l'utilisation de ces matières par rapport à des matières vierges en matière de bilan carbone et de consommation de ressources naturelles.

Parmi les points du projet de loi, la FNADE salue certaines mesures :

- La déclinaison territoriale des objectifs de développement des énergies renouvelables et de récupération. En effet, la valorisation énergétique des déchets et la production d'énergie à partir des déchets non recyclables (les CSR notamment) constituent des sources d'énergie locale pour les besoins des territoires.
- Le verdissement de la commande publique. Ce levier est important pour dynamiser les différentes filières, tant au niveau national que dans les territoires, via les investissements publics locaux et une plus forte représentation des critères environnementaux dans les marchés publics
- Une meilleure éducation à l'environnement.

La fédération sera attentive à ce que l'utilisation de carburants 100% issus de récupération (biodiesel, biogaz) pour les flottes de véhicules affectés aux services essentiels comme la gestion des déchets, continuent à être soutenus.

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets. Avec 232 entreprises privées adhérentes qui exercent dans le domaine de la gestion des déchets, elle représente 48 247 salariés en France. 9,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 808 millions d'euros d'investissement. Elle est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).

Contact presse : Martine SAVARY 06 64 25 66 59 martine@geckotom.com